



Le calendrier des assemblées du comité consultatif d'urbanisme (CCU) établit des rencontres statutaires. Advenant l'absence de dossiers à étudier, l'assemblée sera annulée par le secrétaire du comité (48 heures avant la tenue de l'assemblée).

Le délai pour l'analyse d'une demande est d'environ 2 semaines selon le nombre de dossiers déjà déposés. Le fait de déposer, sans attendre, une demande complète augmente la probabilité qu'elle soit traitée rapidement par le CCU.

Dès l'analyse complétée par le service de l'urbanisme et de l'environnement, les documents sont analysés par le CCU et le conseil municipal lors de la séance suivante. Aucun résultat n'est émis suite à la rencontre.

Date limite pour déposer les documents conformes	Séance du CCU lundi à 19h00	Séance du conseil municipal*
24 novembre 2023	11 décembre 2023	15 janvier 2024
15 décembre 2023	22 janvier 2024	5 février 2024
26 janvier 2024	12 février 2024	4 mars 2024
23 février 2024	11 mars 2024	2 avril 2024
22 mars 2024	8 avril 2024	6 mai 2024
19 avril 2024	13 mai 2024	3 juin 2024
24 mai 2024	10 juin 2024	2 juillet 2024
21 juin 2024	Vacances estivales	12 août 2024
19 juillet 2024	19 août 2024	3 septembre 2024
23 août 2024	9 septembre 2024	7 octobre 2024
27 septembre 2024	15 octobre 2024	4 novembre 2024
25 octobre 2024	11 novembre 2024	2 décembre 2024
22 novembre 2024	9 décembre 2024	janvier 2025

^{*}Selon le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024

Florence Paré
Directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement